MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

LE DIRECTEUR GENERAL

DIRECTION GENERALE
DES EAUX FORÊTS ET CHASSE
BP: 393 Cotonou - Tél: 0120263156/0122330662
foretsbenin@yahoo.fr
foretsbenin@gouv.bj
www.forets.bj

N° 1261/DGEFC/DPFP/UGP/SA

COMMUNIQUÉ RADIODIFFUSÉ

(A diffuser 02 fois par jour du 19 au 25 novembre 2026)

Le Directeur général des Eaux, Forêts et Chasse communique :

Dans le cadre du processus de recrutement de 180 spécialistes rangers et 41 autres spécialistes au titre de l'année 2025, Il est organisé un concours de recrutement sur titre de quatre-vingt-quatorze (94) spécialistes en gardiennage et sécurisation des aires protégées (rangers).

1- CONDITIONS GENERALES D'ACCÈS AU CONCOURS

Peuvent faire acte de candidature à ce concours de recrutement, les personnes des deux sexes remplissant les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- n'être frappé(e) d'aucune incapacité prévue par la loi ;
- ne pas être agent de l'Etat ;
- être titulaire un diplôme de ranger ;
- être en service dans un parc national du Bénin ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation même assortie de sursis ;
- Etre en bonne santé ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 35 ans au plus au 31 décembre 2026 (être né (e) au plus tôt le 31 décembre 1991 et au plus tard le 31 décembre 2008)

La limite d'âge pour ce concours de recrutement sur titre est prorogée de la durée légale du service militaire éventuellement accompli.

2- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être soumis en ligne à l'adresse www.concours.dgefc.bj et comportera les pièces ci-après :

- un formulaire d'inscription à remplir en ligne ;
- un extrait d'acte de naissance sécurisé ou toute autre pièce tenant lieu ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt du dossier ;
- une copie légalisée du diplôme requis ;
- un certificat médical d'aptitude physique signé d'un médecin-militaire ou d'un médecin inscrit à l'ordre national des médecins du Bénin ;
- une quittance de droit d'inscription fixée à dix mille (10.000) francs CFA à payer électroniquement sur la plate-forme web du concours pour le compte du Trésor public ;
- une copie de l'une des pièces suivantes : le certificat d'identification personnelle (CIP) ou de la carte d'identité biométrique, la carte nationale d'identité légalisée ou le passeport légalisé en cours de validité (les récépissés de dépôt de demande de la carte d'identité nationale, de la carte d'identité biométrique ou du passeport ne sont pas acceptés) ;
- une copie du certificat de position militaire pour les candidats militaires démobilisés ;
- un curriculum vitae auquel sont annexées les attestations légalisées des expériences acquises (certificats de travail, attestation de travail) ;
- une lettre de motivation

Il convient de rappeler en ce qui concerne les diplômes obtenus à l'étranger, que seuls sont acceptés pour constituer les dossiers de candidature, ceux ayant fait l'objet d'une authenticité.

Toutefois sous réserve de la production ultérieure du document requis, sera provisoirement accepté, le candidat qui apporte la preuve du dépôt d'une demande d'équivalence de diplôme au secrétariat permanent de la Commission Nationale d'Etude des Equivalences de Diplômes (CNEED).

L'admission d'un candidat à ce concours ou à l'une des épreuves de sélection sur la base de l'acceptation provisoire de son diplôme obtenu à l'étranger sera annulé, si l'équivalence est refusée ou n'est pas conforme au niveau académique requis, au terme de l'instruction de son dossier et de la délibération du CNEED sur sa demande ; il en est de même du succès de tout candidat au concours dont l'équivalence postérieurement délivrée par la CNEED, confère au diplôme étranger présenté , un niveau inférieur à celui exigé pour prendre part au concours.

3- MATIERES ET CENTRES DE COMPOSITION

Le concours sera organisé en trois phases à savoir :

4.1. une phase de réception et d'analyse des dossiers :

4.2. une phase sportive qui portera sur les épreuves suivantes :

- ✓ vitesse (100 m pour les candidats du sexe masculin et 80 m pour les candidats du sexe féminin) ;
- ✓ endurance (1000 m pour les candidats du sexe masculin et 800 m pour les candidats du sexe féminin) ;
- ✓ grimper (2 fois 5 m pour les candidats du sexe masculin et 1 fois 5 m pour les candidats du sexe féminin).

Les épreuves sportives se dérouleront le samedi **28 novembre 2026** au stade municipal de Kandi et au camp militaire de Tanguiéta

4.3. une phase écrite, orale et/ou pratique d'entretien de sélection

Seuls les candidats retenus après les épreuves sportives seront autorisés à subir les épreuves écrites ou pratique ou d'entretien ci-après :

a. Matière spécialité: coefficient 2 ;
b. Entretien : coefficient 1.

Ces épreuves se dérouleront le **28 novembre 2026** au stade municipal de Kandi et au camp militaire de Tanguiéta.

Les candidats déclarés admis à l'issue du processus sont soumis aux exigences de la visite médicale et d'enquête de moralité par les services compétents des Forces de Défense et de Sécurité.

2- DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures doivent être déposés électroniquement à l'adresse www.concours.dgefc.bj dédiée au recrutement des fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse du **19 au 25 novembre** 2026.

Cotonou, le 19/11/2026

Conservateur Principal Adjakou Akoutan ADJINDA